



1^{er} Rallye VHC des 4 Cantons

RÈGLEMENT PARTICULIER

VHC

Les 2 et 3 Août 2025



Team Rallye Découverte
1430 Route de la Brugère
47290 Monviel
Rallye4cantons@gmail.com
06 89 24 29 91



ASA Gascogne Agenais



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 1 mai 2025

Ouverture des engagements : 1 mai 2025

Clôture des engagements : 27 juillet 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)

Retrait du carnet d'itinéraire : le Dimanche 27 Juillet 2025 9h00 à 13h00 au Vival Grand rue 47290

Monbahus et le Samedi 2 août 2025 de 8h30 à 13h00 dans la salle des fêtes 47290 Monbahus

Dates et heures des reconnaissances : le dimanche 27 juillet 2025 de 9h00 à 13h00 et le samedi 2 août 2025 de 8h30 à 13h00

Vérifications administratives : samedi 2 août 2025 à 8h30 à 13h15 Lieu : salle des fêtes 47290 Monbahus

Vérifications techniques : samedi 2 août 2025 à 8h45 à 13h30 Lieu : rue traversière 47290 Monbahus

Heure de mise en place du parc de départ le : samedi 2 août 2025 à 8h45 Lieu : école primaire de Monbahus

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le samedi 2 août 2025 à 13h30 Lieu : Dans la salle réunion au dessus du Vival Grand rue 47290 Monbahus

Publication des équipages admis au départ : samedi 2 août 2025 à 14h00 Lieu : salle des fêtes Monbahus

Publication des heures et ordres de départ : samedi 2 août 2025 à 14h00 Lieu : salle des fêtes Monbahus

Briefing des pilotes prioritaires : le samedi 2 août 2025 à 14h00 Lieu : Dans la salle réunion au dessus du Vival , grand rue, 47290 Monbahus

Départ de : Rue Traversière 47290 Monbahus

Publication des résultats partiels : le dimanche 3 août 2025, 30 minutes après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent.

Arrivée à : Rue Traversière 47290 Monbahus

Vérification finale : le dimanche 3 août 2025 Lieu : Garage Marvier 47290 Monbahus

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : le dimanche 3 août 2025, 30 minutes après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent.

Remise des prix : dimanche 3 août 2025, en attendant l'ouverture parc fermé, rue traversière Monbahus

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Team Rallye Découverte organise le 1er Rallye Régional VHC des 4 Cantons les 2 et 3 août 2025 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 17/04/2025 sous le numéro 23 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 317 en date du 17 AVRIL 2025.

Comité d'Organisation

Président : LARQUEY Serge

Membres : Mme FOURCADE

Secrétariat du Rallye, Adresse : Salle de réunion au dessus du Vival, grand rue 47290 Monbahus

Téléphone : 06 83 93 82 52

Permanence du Rallye : Salle de réunion au dessus du Vival Grand Rue 47290 Monbahus

Lieu, date, horaire : Les 2 et 3 août 2025 de 8h00 à 18h00

Organisateur technique

Nom : Team Rallye Découverte

Adresse : 1430 route de la Brugère 47290 Monviel

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs	Mme FOURCADE Annie Licence n°15323 M. COMBE Robert Licence n°11108 M. PIQUENOT Jérôme Licence n°184397
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs Directeur de Course Directeur de Course Adjoint PC Directeur de Course Adjoints délégués aux ES	Mme FOURCADE Annie Licence n°15323 M. DESMOULINS Roger Licence n°4799 M. FAYAT Yoann Licence n°47522 M. RAYMOND JeanPierre Licence n°12215 M. ERRERA Flavien Licence n°250449 M. LARQUEY Serge Licence n°8454 M. FOURCADE Alexandre Licence n°28760
Commissaire Technique responsable Commissaires Techniques Adjoints	M. SANGOIGNET M. RAFALIMANANA Julien
Médecin Chef Chargé des Relations avec les Concurrents Juge de Faits Chargé des relations avec la presse Chronomètres	Mme NOBLE Monique Licence n° 120099 M. ERRERA Flavien Licence n° 250449 M. QUIOC Philippe Licence n°204054 M. GRENEREAU Jean-Pierre Licence n°15324 Mme ZONTA Christiane Licence n°45048
Classement	M. BOUGEOIS Monique Licence n°132559 Mme DELMOND-DESMOULINS Colette Licence n°48038

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1er Rallye VHC des 4 Cantons compte pour : La Coupe de France des Rallyes coefficient 2
Le Championnat de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine Sud, Coefficient 2, Pilote et Copilote +
Challenge de Commissaire Ligue - Asa

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye des 4 Cantons doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 27 juillet 2025 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 70 voitures maximum (moderne + vhc).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €

- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'ASSISTANCE EST INTERDITE sur l'ensemble du parcours

Autorisée seulement dans la zone des silos OZEA à Monbahus ou dans une prairie route de Tombeboeuf suivant la météo. Un seul véhicule d'assistance sera accepté dans l'enceinte.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 1er Rallye VHC des 4 Cantons représente un parcours de 78 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Un reclassement sera fait après la 1ère étape.

L'épreuve spéciale est : SAINT MAURICE – MONVIEL – MONBAHUS 8km x 5

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Le dimanche 27 juillet 2025 de 9h00 à 13h00 et le samedi 2 août 2025 de 8h30 à 13h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA. La remise des prix se déroulera le 3 août 2025 en attendant l'ouverture du parc fermé suite au délai d'affichage officiel.